

Une

SAINTE-MARIE

Le collège Lagrosillière dit « non » au harcèlement

Anne Debroise

Lundi 03 février 2014



En quelques questions la conseillère d'orientation, Yumi Sabin, a permis au collégiens de constater que le harcèlement fait mal. Ils en sont victimes, mais souvent aussi, acteurs

Les élèves ont été sensibilisés aux méfaits du harcèlement et participent à un concours d'affiches national.

« Qui s'est déjà moqué d'un camarade ? » : la question, posée par la conseillère d'orientation, Yumi Sabin, recueille pour réponse une forêt de bras. « Qui a déjà été victime de moqueries, de manière répétée ? » : même réponse. « Qui pense que cela fait mal de harceler, de se moquer ? » : même réponse. Les élèves de 6e qui participent ce matin-là au débat sur le harcèlement font le même constat que tous leurs camarades du collège Lagrosillière passés là avant eux. Le harcèlement fait mal, ils en sont victimes, mais souvent aussi, acteurs. Des acteurs actifs (c'est le cas du harceleur) ou passifs (c'est le cas de tous ceux qui rigolent, regardent sans intervenir, où donnent de l'importance au harceleur). Faire prendre conscience aux élèves de la gravité de leur attitude, tel était le but de la manifestation. « Nous nous sommes rendu compte que nous avons un important problème de harcèlement au collège, déplore Nathalie Thiery, la principale adjointe. Les enfants se moquent à répétition des autres sur tous les sujets, sur le physique, les vêtements, les chaussures, les prises de parole, etc. De plus en plus d'élèves nous ont dit leur malaise. C'est pourquoi nous avons décidé d'agir » .

PAR TOUS LES MOYENS

Sur le site du ministère de l'éducation nationale, plusieurs courts-métrages permettent de mettre des mots sur des comportements dont les élèves sous-estiment la gravité, et les conséquences. Passés toute la semaine dans les classes, ils ont servi de support à des débats, parfois des témoignages. Les élèves ont pris également connaissance, souvent avec surprise, des sanctions prévues pour les harceleurs. Les harcelés peuvent en effet porter plainte. Dès l'âge de 10 ans, les enfants doivent répondre de leurs actes. Plusieurs autres classes ont par ailleurs créé des affiches dans le cadre du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », organisé par le ministère de l'Éducation nationale. Le concours, qui a justement pour objectif de donner la parole aux jeunes sur le harcèlement, permettra de décerner un prix de 2000 euros à 8 lauréats pour mettre en oeuvre un projet de lutte contre ce fléau dans leur établissement.

- Informations : <http://www.agircontreleharcelementalecole.gouv.fr/>



Plusieurs classes ont créé des affiches dans le cadre du prix « Mobilisons-nous contre le harcèlement », organisé par le ministère de l'Éducation nationale.



Faire prendre conscience aux élèves de la gravité de leur attitude, tel était le but de la manifestation.